

Sommaire :

Page 1 :

- Edito du Président

Page 2 :

- Préjudice Anxiété

Page 3 :

- Courrier au nouveau Président du SITTOMAT

Page 4 :

- Le mot des Trésoriers

Edito

Cher(e) adhérent(e)

Cette année 2020 a laissé à beaucoup d'entre nous certainement un goût très amer après l'année que nous venons de vivre.

Je ne peux m'empêcher de penser à la vie que nous avons vécue pendant plusieurs mois avec une privation de liberté, de liens sociaux, l'exclusion de nos aînés, l'explosion de la précarité et la tragédie sociale pour des millions de concitoyen(ne)s.

Alors oui, un sentiment de colère et de révolte m'animent

► d'une part sur la catastrophique gestion de cette crise sanitaire avec des politiciens ou experts qui font fureur dans la maladresse et le mépris, qui croient savoir ce qui est bien pour nous, car ils savent avant tout ce qui est bien pour eux

► et d'autre part sur les plus de 55.000 décès notamment liés aux conséquences des politiques passées et actuelles d'austérité mis en place aussi bien dans le domaine sociétal que sanitaire.

Comment ne pas voir un effet pervers des fermetures de lits, des restructurations des hôpitaux, de la déflation des effectifs qui sont les causes du drame humain vécu par des milliers de familles après la perte d'un être cher.

Il faut savoir qu'en France, la densité de lits d'hôpitaux est passée de 11,1 lits pour 1.000 habitants au début des années 1980 à 6 en 2017 **soit -46% presque une division par deux en 37 ans.**

En 20 ans de 1997 à 2017, la densité en **lits de soins aigus** a diminué de 15% en Allemagne et de 29% en France.

Nous comprenons mieux pourquoi ce pays proche a une mortalité moins forte que la nôtre.

Notre système de soins a connu une sur-

saturation pour l'accueil des patients gravement atteints.

Si la politique française avait « seulement » suivi celle de notre voisin allemand, nous disposerions d'environ **42.000 lits de soins aigus en plus.**

Il est certain que la casse de nos capacités hospitalières, nous le payons lourdement aujourd'hui.

Nous victimes de l'amiante, nos familles, nos amis nous ne le savons que trop bien malheureusement, car nous sommes confrontés continuellement à cette dégradation de notre système de soin.

Alors le vœu que je formule est « **plus jamais ça** » mais aussi de regagner un système de santé à la hauteur de la richesse que nous produisons en tant que citoyen.

Unissons nos forces pour gagner un monde d'après, meilleur que notre monde d'avant.

Car si notre nation fait partie des premières puissances mondiales, elle le doit avant tout à ses millions de salarié(e)s.

Cette crise a eu des effets sur notre activité car le contact avec nos adhérents s'en est retrouvé grandement affecté.

De plus, dans un souci de sécurité sanitaire, notre habituelle assemblée générale du mois de janvier est annulée. Nous espérons pouvoir la tenir au cours du premier semestre.

Alors souhaitons-nous de nous revoir bientôt et surtout en bonne santé.

En attendant, tous les bénévoles de l'ASAVA se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2021 matérialisée de bonheurs partagés et de conquêtes sociales.

Gérard Lojewski

Préjudice anxiété

Cette année, nous avons connu une année blanche en terme d'indemnisation. Le Ministère des Armées ne joue plus le jeu concernant notre accord sur le protocole transactionnel. Il ne fait aucun doute que les personnes seront indemnisées mais celui-ci nous fait attendre.

Jugez, par vous-même. 3 indemnisations cette année, alors que dans le même temps, selon une source syndicale, il aurait traité 8000 demandes pour 6000 acceptations par l'intermédiaire du guichet unique, soit tout de même 25% de rejets.

Depuis la création, au 2 mai 2019, du guichet unique, nous nous sommes inquiétés devant l'inertie du Ministère à indemniser les personnels exposés à l'amiante dont le dossier avait été déposé au tribunal administratif.

Plusieurs informations nous faisaient remonter un traitement plus rapide des dossiers déposés à ce guichet unique même si les nôtres avaient une antériorité plus importante.

Aussi notre cabinet d'avocats a interpellé plusieurs fois le service juridique du ministère des Armées et ceci dès le 30 janvier 2020 par courrier, afin de leur signifier cette iniquité de traitement (envoi annexé d'une liste de personnes à faire indemniser par le biais du protocole transactionnel).

Plus tard, un autre courrier, en septembre 2020, a été envoyé à la présidente du Tribunal administratif pour attirer son attention sur cet inégalité de traitement et demandant que soit repris au plus vite les audiences afin de faire réagir le ministère.

La situation étant toujours bloquée, l'ASAVA par l'intermédiaire de son président a contacté toutes les associations que nous connaissons en France qui ont des dossiers anxiété entrant dans le cadre du protocole transactionnel pour leur proposer de solliciter le ministère des Armées, le ministère de

la justice et le(a) président(e) du tribunal administratif de leur région.

Pour notre région, le CAPER 83, le syndicat CGT de la base de défense et le syndicat CGT des retraités nous ont rejoints dans notre revendication. Ensemble, nous avons demandé par courrier une entrevue à la présidente de tribunal administratif de Toulon. Ce courrier était accompagné d'une liste de 317 dossiers de l'ASAVA qui ont été saisis au tribunal administratif. Nous sommes en attente de réponse.

Nous avons également rédigé un courrier vers le Ministère des Armées et de la justice pour les informer du blocage de la procédure afin qu'ils interviennent auprès de leur service respectif dans le but d'accélérer le processus transactionnel.

Une petite éclaircie pour nos dossiers. De source syndicale, suite à la Commission Centrale de Prévention du 19 novembre 2020, la direction des affaires juridiques du MINAR a annoncé la fermeture du guichet unique au 1^{er} janvier 2021. Nous espérons que cela permettra au ministère d'indemniser en masse les dossiers qui ont été déposés au tribunal administratif.

A ce jour, 368 dossiers anxiété ouvriers d'état, 14 dossiers anxiété de militaires et 6 dossiers anxiété d'employés du privé sont en cours.

Gérard LAUGIER

DEMANDE D'UNE ENTREVUE AU NOUVEAU PRÉSIDENT DE SITATOMAT



Courant novembre, une page entière de Var matin a fait l'objet de la nouvelle nomination de Mr Gilles Vincent, en tant que président à SITATOMAT.

Cet article évoquait les différents chantiers entrepris à SITATOMAT, en omettant de parler de la collecte gratuite des déchets amiantés pour les particuliers.

Nous avons estimé que la nouvelle prise en charge de ces dangereux matériaux par OREDUI, société sous-traitante située à la Seyne/Mer, avait toute sa place dans les nouvelles initiatives de SITATOMAT, et aurait dû être abordée dans cet article.

Il faut rappeler aussi que notre requête de collecte gratuite pour les particuliers datant de quelques temps déjà, c'est lui, qui l'a concrétisé en tant que vice-président de TPM.

Sur cette problématique, un de nos adhérents a eu recours à la collecte gratuite mis en place par SITATOMAT, et nous a fait un retour plutôt satisfaisant. Toutefois, nous regrettons que l'information sur les démarches à entreprendre manque de clarté.

C'est pourquoi, nous avons décidé de faire un courrier afin de lui exprimer notre déception, car une majorité des concitoyens ignorent toujours qu'il est possible de se débarrasser gratuitement de ce produit spécifique. Et oui, ni les sites informatiques, ni les bulletins mensuels des communautés de communes n'indiquent cette opportunité.

Notre requête ne s'arrête pas là.

Nous lui avons demandé une entrevue pour formaliser la procédure de ces déchets spéciaux sur : les conditions de transports par les particuliers vers OREDUI et des précisions sur les référents amiante

des communautés de commune car aujourd'hui, nous ne connaissons pas leurs coordonnées sauf celui de TPM.

Nous évoquerons aussi l'actualité Éradication au niveau de la CAVAM et toutes ses avancées, comme la mise en œuvre d'un pilote semi-industriel à Bergerac après le dépôt du projet en 2009, le nouvel intérêt d'Euroslama sur la création d'un site d'éradication dans le Grand-Est, la multiplication de la collecte gratuite de l'amiante pour les particuliers etc...

Ce sera l'opportunité de lui exposer notre vision sur la création d'un site d'éradication de l'amiante par des procédés connus, évitant l'enfouissement interdit par l'Europe, en argumentant sur l'emplacement géographique et industriel.

Avec un port ouvert sur la méditerranée et l'Europe du Sud, avec la présence des bateaux de la marine nationale fortement amiantés et avec des sites et produits tout autant contaminés, une telle installation serait bénéfique pour les concitoyens de notre région aussi bien sur le plan économique avec la création d'emplois que écologique et sanitaire par l'élimination de ces déchets nocifs et dangereux.

Il est impératif que nos idées prennent le pas sur la politique de l'immobilier et du tourisme qui vampirisent notre région.

Evelyne Garraud

Pierre Scarrone

Le petit mot des trésoriers

Malgré une année 2020 très tristounette...un petit bilan de la situation, en terme d'adhérents, s'impose. Nous allons positiver et dire qu'en dépit de ce corona...et grâce à une grande majorité d'entre vous, nous sommes satisfaits, d'autant plus que nous recevons régulièrement de gentils mots d'encouragements, de remerciements, et d'excuses pour le retard, cela nous touche toujours.

En effet, au 3 décembre 2020, 978 adhérents nous ont renouvelé leur confiance et continuent l'aventure et les luttes. Dans le même temps, 94 nouveaux ont décidé de nous rejoindre. Nos félicitations et remerciements aux 1072 adhérents de l'ASAVA Toulon et de la section de Saint-Tropez. Pour plus de précisions cela donne : 194 dont 10 nouveaux à St Trop et 878 avec 84 nouveaux à Toulon. C'est donc une très bonne année, encore merci.

Comme cela est dit dans l'édito, nous ne pouvons pas encore programmer d'A.G pour 2021, cependant une nouvelle année commence, et il va falloir penser à renouveler la cotisation, qui reste une fois de plus inchangée, 30€, d'ailleurs une quarantaine d'entre vous l'ont déjà fait, continuons sur cette lancée, normalement vous pourrez passer nous voir...sinon par courrier.

Patrick Reynier, Christian Scarron, Alain Gérard, Jo Ledda

RAPPEL IMPORTANT :

L'année 2020 a été particulière... cela explique probablement pourquoi certains d'entre vous n'ont pas encore régularisé leur cotisation 2020. L'année étant écoulée, si vous ne vous acquitter pas de votre règlement, il va de soi que vous ne serez plus membre de l'ASAVA avec toutes les conséquences que cela entraîne.>

Nous vous rappelons que la cotisation annuelle de 30 euros inchangée depuis 2014, est destinée à assurer le bon fonctionnement de l'association. Toutefois, nous espérons vous compter encore parmi nos adhérents, car c'est ensemble et depuis des années, que nous avons réussi à obtenir de nouveaux droits.



Association des Salaries de l'Arsenal Victimes de l'Amiante

155, rue Général Michel Audéoud
83000 TOULON
Tél : 04 94 22 26 09
www.asava-toulon.fr
asava2007@gmail.com

 facebook.com/ASAVA2007

**SECTION DU GOLFE
COGOLIN - GRIMAUD**

Tél : 06 10 94 78 73
ou 06 75 43 03 80